

COP 21

HENDAYE
HENDAIA

HITZA HITZ



Impliquer les associations dans
une démarche éco-responsable

Boîte à outils : fiche n°2 page 96

Dans le cadre de son agenda 21 la ville d'Hendaye encourage les associations ainsi que le personnel municipal à suivre une démarche éco-responsable pour l'organisation de manifestations.

Une charte a été rédigée pour cela.

De nombreux points y sont développés, notamment :

- le tri sélectif (verre, papier, plastique) et la limitation des volumes de déchets,
- des actions d'économie d'électricité et d'eau (toilettes sèches),
- la promotion du co-voiturage, des transports collectifs ainsi que de la marche et du vélo pour les courts déplacements,
- Le choix d'une alimentation respectueuse de l'environnement (produits de saison, biologiques, circuits de proximité) et de produits non emballés, en vrac.



Agenda 21 HENDAYE : Charte manifestation éco-responsable

- PROTECTION DU LIEU DE LA MANIFESTATION
- DEMARCHE GLOBALE ENVIRONNEMENTALE
- FORMATION DES CADRES ET BENEVOLES
- MAITRISE DES CONSOMMATIONS
- UTILISATION DES MOYENS DE TRANSPORT COLLECTIF ET DES MODES DE DEPLACEMENT PROPRE
- RESTAURATION ECO RESPONSABLE
- ACCESSIBILITE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

IMPORTANT

Pour réussir la transition écologique, l'adhésion de la population est indispensable. La mise en place d'une charte éco-responsable permet de toucher un large public, bien au-delà des seuls convaincus de la nécessité de changer nos modes de vies pour ne pas changer le climat.